

Réunion du 15 octobre 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, M. Yves SUBLON, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL, membres.
- Procuration(s) : Mme Michèle ESCHLIMANN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Mme Danielle DILIGENT, M. Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND, M. Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY, Mme Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND, M. Marc SENE ayant donné pouvoir à M. Etienne BURGER, Mme Nicole THOMAS ayant donné pouvoir à M. Denis HOMMEL, M. Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL
- Excusé(s) : M. SCHULTZ Denis
- Absent(s) : Mme BUFFET Françoise, Mme KOCHERT Stéphanie, M. MATT Nicolas, Mme MULLER-BRONN Laurence
- Ne prennent pas part au vote :
- Rapporteur : Mme Catherine GRAEF-ECKERT

**CP/2020/349 J350
_2020_10_06_349**

**60510 - Soutien à l'attractivité des territoires
Proposition de soutien aux associations et aux activités de
proximité dans le cadre du plan de relance**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- de modifier le règlement du fonds de soutien des acteurs du tourisme et aux activités de proximité adopté par la commission permanente (CP/2020/207 du 10 juillet 2020) de la manière suivante :
 - o l'article 2 du règlement est complété par : « Dont le siège social et l'exploitation sont situés dans le Bas-Rhin et/ou qui exercent leur activité principale dans le Bas-Rhin » ;
 - o l'article 4 du même règlement est complété de la manière suivante : « Le seuil minimal du soutien versé est fixé à 500 €. Un acteur de proximité qui sollicite le soutien du fonds d'urgence uniquement pour la prime à l'embauche est éligible » ;
- d'accepter les délégations partielles de la compétence intercommunale d'octroi en matière de soutien à l'immobilier d'entreprise données au Département du Bas-Rhin par chacun des 24 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Bas-Rhin, listés en annexe 1 à la présente délibération ;
- d'adopter les conventions de délégation partielle de la compétence intercommunale d'octroi en matière de soutien à l'immobilier d'entreprise à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les 24 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Bas-Rhin précités, dont le modèle est joint en annexe 2 à la présente délibération ;
- d'adopter la convention de délégation partielle de la compétence intercommunale d'octroi en matière de soutien à l'immobilier d'entreprise et de contribution financière aux fonds d'urgence pour le tourisme et les activités de proximité et au fonds d'urgence pour les associations, à conclure entre

le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg et jointe en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions avec les structures intercommunales ;
- d'attribuer à 896 acteurs de proximité un soutien au titre de l'immobilier d'entreprise à hauteur de 4 798 285 €. La liste de ces acteurs ainsi que le montant attribué est jointe en annexe 4 de la présente délibération ;
- autorise son Président à verser ces subventions au titre de l'immobilier d'entreprise et à conclure les conventions financières nécessaires dont le modèle est joint en annexe 5 pour les soutiens supérieurs ou égaux à 23 000 € ;
- d'attribuer à 675 associations un soutien au titre du fonds d'urgence COVID pour un montant de 5 603 423 €. La liste de ces associations ainsi que le montant attribué est jointe en annexe 4 de la présente délibération ;
- autorise son Président à verser ces subventions aux associations de l'annexe 4 et à conclure les conventions financières nécessaires dont le modèle est joint en annexe 6 pour les soutiens supérieurs ou égaux à 23 000 € ;
- d'attribuer à 276 associations un montant total de soutien de 430 452 € au titre du Fonds de Soutien à la Vie Locale (FSVL). L'annexe 4 au présent rapport liste les associations ainsi que les montants des soutiens attribués ;
- d'opérer un versement en une fois pour les dossiers dont la subvention attribuée est inférieure ou égale à 5 000 € et pour tous les dossiers complets quel que soit le montant attribué et de verser un acompte de 70 % pour les dossiers pour lesquels la subvention est supérieure à 5 000 € et dont des justificatifs sont attendus. Les soutiens à l'embauche sont versés sur présentation du contrat de travail dont la date de signature est établie entre le 1er mars 2020 et le 31 août 2020.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 41

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BEY, M. Frédéric BIERRY, M. Etienne BURGER, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, M. Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Christine MORITZ, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Marc SENE, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	41
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20201015-
lmc1141201-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 22/10/20